

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002
Siège social : 6, rue du Bleu Mouton – 59000 LILLE

Bureau Syndical du 28 octobre 2022

Réunion du : 28 octobre 2022
Date de convocation : 12 octobre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Président : Anthony JOUVENEL.

Vice-Présidents : Aurore COLSON, Patricia POUPART, Benoît WASCAT.

Membres : Raymond ZINGRAFF, Claire SONZOGNI.

Membres présents : Anthony JOUVENEL, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membre absente excusée : Aurore COLSON.

- Soit 5 membres présents, représentant 5 voix sur un total statutaire de 6. Le Bureau peut valablement délibérer.

Liste des délibérations adoptées lors du Bureau Syndical d'Espaces naturels régionaux le 28 octobre 2022

N°22 – 1112	Délibération adoption d'un budget annexe dédié au portage par ENRx des activités de l'ARB des Hauts-de-France	28 octobre 2022
N°22 – 1113	Délibération demande de subvention auprès de DREAL d'un montant de 50 000 euros dans le cadre de la mise en place de l'ARB Hauts-de-France	28 octobre 2022
N°22 – 1114	Délibération Convention de partenariat au titre du volet animation – Plantons des haies Afac Agroforesteries	28 octobre 2022
N°22 – 1115	Délibération Convention Plan de sauvegarde et de valorisation cheval Boulonnais 2023 -2025	28 octobre 2022

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002
Siège social : 6, rue du Bleu Mouton - BP 73 - 59028 Lille Cédex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1112

Réunion du : 28 octobre 2022
Date de convocation : 12 octobre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Anthony JOUVENEL.

Vice-Présidents : Aurore COLSON, Patricia POUPART, Benoît WASCAT.

Membres : Raymond ZINGRAFF, Claire SONZOGNI.

Membres présents : Anthony JOUVENEL, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membre absente excusée : Aurore COLSON.

- Soit 5 membres présents, représentant 5 voix sur un total statutaire de 6. Le Bureau peut valablement délibérer.

Objet : Elaboration d'un Budget Annexe dédié au portage par Espaces naturels régionaux des activités de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Hauts-de-France (ARB-HdF).

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la délibération n° 21 - 1068 adoptée par le Comité syndical d'ENRx le 22 novembre 2021 donnant délégations de compétences du Comité syndical au Bureau,

Vu la délibération n° 22 - 1094 adoptée par le Comité syndical d'ENRx le 28 avril 2022 afin de formuler un avis favorable relatif à l'engagement d'ENRx dans la préfiguration de l'ARB des Hauts-de-France, conditionné à la prise en compte des propositions exposées dans la délibération,

Vu la convention-cadre constitutive de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) des Hauts-de-France signée par le Préfet de Région Hauts-de-France, le Président de Région Hauts-de-France, le Directeur général de l'Office Français de la Biodiversité, les Directeurs généraux des Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie,

Considérant le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour le portage d'animation, de gestion et de coordination de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France, entre L'Etat, la Région Hauts-de-France, l'Office

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Siège social : 6, rue du Bleu Mouton BP 73 59028 Lille Cédex

français pour la biodiversité, les Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie et Espaces naturels régionaux,

Considérant le projet de convention de transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France », entre le Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul et Espaces naturels régionaux,

Considérant la nécessité de pouvoir suivre et retracer l'ensemble des activités budgétaires, comptables et financières spécifiquement liées aux missions de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France,

Décide :

- de proposer l'élaboration d'un Budget Annexe dédié au portage d'animation, de gestion et de coordination de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Hauts-de-France (ARB-HdF) par Espaces naturels régionaux à partir du 1^{er} janvier 2023 ;
- de procéder aux démarches nécessaires à l'immatriculation de ce Budget Annexe en lien avec les services de la Paierie régionale et de la DGFIP et auprès de l'INSEE ;
- de proposer l'intitulé du Budget Annexe comme suit : « Espaces naturels régionaux – ARB-HdF » afin de différencier avec le budget principal d'Espaces naturels régionaux (ENRx) ;
- d'acter le fait que l'effectivité de cette décision est liée à la signature des conventions considérées ci-dessus pour d'une part, confier le portage d'une animation, d'une gestion et de la coordination de l'ARB des Hauts-de-France à ENRx et d'autre part, assurer le transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France » vers ENRx,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 5

Pour : 5

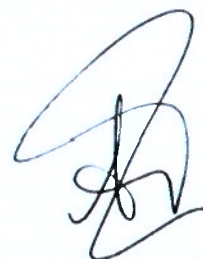
Contre : 0

Abstention : 0

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Bureau



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002
Siège social : 6, rue du Bleu Mouton - BP 73 - 59028 Lille Cédex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1113

Réunion du : 28 octobre 2022
Date de convocation : 12 octobre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Anthony JOUVENEL.

Vice-Présidents : Aurore COLSON, Patricia POUPART, Benoît WASCAT.

Membres : Raymond ZINGRAFF, Claire SONZOGNI.

Membres présents : Anthony JOUVENEL, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membre absente excusée : Aurore COLSON.

- Soit 5 membres présents, représentant 5 voix sur un total statutaire de 6. Le Bureau peut valablement délibérer.

Objet : Demande de subvention auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France (DREAL) d'un montant de cinquante-mille euros, dans le cadre de la mise en place de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB).

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la délibération n° 21 - 1068 adoptée par le Comité syndical d'ENRx le 22 novembre 2021 donnant délégations de compétences du Comité syndical au Bureau,

Vu la délibération n° 22 - 1094 adoptée par le Comité syndical d'ENRx le 28 avril 2022 afin de formuler un avis favorable relatif à l'engagement d'ENRx dans la préfiguration de l'ARB des Hauts-de-France, conditionné à la prise en compte des propositions exposées dans la délibération,

Vu la convention-cadre constitutive de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) des Hauts-de-France signée par le Préfet de Région Hauts-de-France, le Président de Région Hauts-de-France, le Directeur général de l'Office Français de la Biodiversité, les Directeurs généraux des Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Siège social : 6, rue du Bleu Mouton BP 73 59028 Lille Cédex

***Considérant** les projets de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens pour le portage d'animation, de gestion et de coordination de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France, entre l'Etat, la Région Hauts-de-France, l'Office français pour la biodiversité, les Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie et Espaces naturels régionaux,*

***Considérant** le projet de convention de transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France », entre le Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul et Espaces naturels régionaux et la prise en charge financière et administrative des agents transférés au 1^{er} janvier 2023,*

***Décide** de solliciter un financement d'un montant de cinquante-mille euros (50 000 euros) auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France (DREAL) dans le cadre de la mise en place de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB – HdF).*

Le Bureau, après avoir et procédé au vote :

Votants : 5

Pour : 5

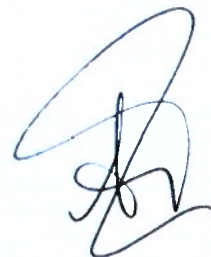
Contre : 0

Abstention : 0

***Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Bureau



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002
Siège social : 6, rue du Bleu Mouton - BP 73 - 59028 Lille Cédex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1114

Réunion du : 28 octobre 2022
Date de convocation : 12 octobre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Anthony JOUVENEL.

Vice-Présidents : Aurore COLSON, Patricia POUPART, Benoît WASCAT.

Membres : Raymond ZINGRAFF, Claire SONZOGNI.

Membres présents : Anthony JOUVENEL, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membre absente excusée : Aurore COLSON.

- Soit 5 membres présents, représentant 5 voix sur un total statutaire de 6. Le Bureau peut valablement délibérer.

Objet : Convention de partenariat au titre du volet animation – accompagnement technique du programme « Plantons des haies ! » du plan France Relance « Haie et agroforesteries en territoire Nord France – Cultiver les arbres pour une agriculture des possibles » entre l'Afac-Agroforesteries Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021 et son avenant numéro 2 prorogeant sa validité jusque fin 2022,

Vu l'adhésion d'Espaces naturels régionaux à l'AFAC-Agroforesterie Hauts-de-France,

Vu le Budget primitif 2022 d'Espaces Naturels Régionaux,

Considérant les missions du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) d'Espaces naturels régionaux,

Considérant le partenariat engagé entre l'AFAC-Agroforesterie Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Siège social : 6, rue du Bleu Mouton BP 73 59028 Lille Cédex

Considérant la présentation du plan France Relance « Haie et agroforesteries en territoire Nord France – Cultiver les arbres pour une agriculture des possibles » et de ses annexes,

Décide d'adopter la Convention de partenariat au titre du volet animation – accompagnement technique du programme « Plantons des haies ! » du plan France Relance « Haie et agroforesteries en territoire Nord France - Cultiver les arbres pour une agriculture des possibles » entre l'Afac-Agroforesteries Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux qui prévoit une participation financière d'un montant de 7 860, 63 euros au bénéfice d'Espaces naturels régionaux,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Impute les recettes liées à cette opération sur la ligne budgétaire dédiée aux activités Convention de partenariat au titre du volet animation – accompagnement technique du programme « Plantons des haies ! » du Centre régional de ressources génétiques.

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Bureau



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002
Siège social : 6, rue du Bleu Mouton - BP 73 - 59028 Lille Cédex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1115

Réunion du : 28 octobre 2022
Date de convocation : 12 octobre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Anthony JOUVENEL.

Vice-Présidents : Aurore COLSON, Patricia POUPART, Benoît WASCAT.

Membres : Raymond ZINGRAFF, Claire SONZOGNI.

Membres présents : Anthony JOUVENEL, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membre absente excusée : Aurore COLSON.

- Soit 5 membres présents, représentant 5 voix sur un total statutaire de 6. Le Bureau peut valablement délibérer.

Objet : Convention cadre pour la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde et de Valorisation (PSV) du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord (2023-2025), entre, la Région Hauts-de-France, le Conseil des Chevaux Hauts-de-France, l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation, le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord, le Syndicat Hippique Boulonnais, la Chambre régionale d'agriculture Hauts-de-France, la Communauté de communes de Desvres-Samer et Espaces naturels régionaux.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021 et son avenant numéro 2 prorogeant sa validité jusqu'à fin 2022,

Vu la Convention pluriannuelle de partenariat pour la sauvegarde et la valorisation de la race équine Boulonnaise signée entre ENRx et le Syndicat Hippique Boulonnais pour la période 2021-2025,

Vu la Convention pluriannuelle de partenariat pour la sauvegarde et la valorisation de la race équine Trait du Nord signée entre ENRx et le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord pour la période 2021-2025,

Vu le bilan global du Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Cheval Trait du Nord 2019 – 2022 validé par le COPIL réuni sous la présidence de Madame Marie-Sophie LESNE en date du 4 avril 2022,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Siège social : 6, rue du Bleu Mouton BP 73 59028 Lille Cédex

Vu le Budget primitif 2022 d'Espaces Naturels Régionaux,

Considérant les missions du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) d'Espaces naturels régionaux,

Considérant les objectifs de sauvegarde et de valorisation des races animales domestiques régionales menés par Centre Régional de Ressources Génétiques,

Considérant le partenariat développé par Espaces naturels régionaux en faveur de la préservation et de la valorisation des races régionales,

Considérant les bilans des deux premiers Plan de Sauvegarde et de Valorisation (2011-2014 et 2015-2018) ainsi que celui du troisième (2019-2023) présenté et validé en Copil du 4 avril 2022 au cours duquel il a été décidé de poursuivre la démarche partenariale entreprise avec la mise en œuvre d'un nouveau projet fédérateur et partagé afin de :

- Maintenir les effectifs via le contrat d'élevage « Maintien de la Biodiversité »,
- Développer et pérenniser des débouchés économiques,
- Conforter le rôle majeur des organismes de sélection vis-à-vis des leurs adhérents,
- Communiquer sur les actions engagées auprès de toutes structures et acteurs potentiellement concernés par l'utilisation de ces deux races.

Considérant la présentation du Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord pour la période 2023-2025 et de ses annexes, cadre d'intervention de l'action des signataires selon les deux grands axes stratégiques rappelés ci-dessous :

- 1 : Poursuivre le développement et la structuration de filières « chevaux de trait » en Hauts-de-France,
- 2 : Conforter la place des deux organismes de sélection dans leurs rôles de coopération, d'accompagnement et de développement économique et territorial.

Décide d'adopter la Convention cadre pour la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde et de Valorisation (PSV) du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord (2023-2026), proposée à la signature entre la Région Hauts-de-France, le Conseil des Chevaux Hauts-de-France, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord, le Syndicat Hippique Boulonnais, la Chambre régionale d'agriculture Hauts-de-France, la Communauté de communes de Desvres-Samer et Espaces naturels régionaux.

Le Bureau, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Siège social : 6, rue du Bleu Mouton BP 73 59028 Lille Cédex

Autorise le Président à finaliser, sous réserve de modifications non substantielles, et à signer la Convention cadre pour la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde et de Valorisation (PSV) du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord (2023-2025), ci-annexée, ainsi qu'à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Bureau

